

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance du 1^{er} mai 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal, du 1^{er} mai 2023 à 19 h, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère Marie-Michèle Turgeon et les conseillers Marc Bégin, Pierre Blouin, Yves Bond, Lee Brazel et Denys Gosselin.

La directrice générale, Sarah Lévesque, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **19 h**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-01

Il est proposé par **Pierre Blouin** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout suivant :

11.1 Inscription congrès FQM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2023

2023-05-02

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que les procès-verbaux du 3 et du 24 avril 2023, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de question des citoyens.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 17 mai – Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie

2023-05-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité trouve important que tous ses citoyens puissent vivre et s'épanouir dans une communauté inclusive;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de répondre positivement à la demande de la Fondation Émergence en hissant le drapeau à cet effet lors de la journée du 17 mai 2023

ET de leur transmettre la résolution d'appui pour que la Municipalité soit affichée sur la carte des municipalités qui participent au mouvement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱ

5.2 10 mai – 30^e édition du Grand McDon

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.3 2 juin – Tournoi de golf de la Chambre de Commerce du HSF

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Les sujets abordés lors de la séance de la table des maires à la MRC sont :

- Aménagement, cours d'eau et patrimoine
- Gestion des fosses septiques
- Élargissement du comité Environnement aux 14 municipalités
- Dépôt du bilan loisir et reddition de comptes au CSLE
- Réseau fibre optique
- Éclipse solaire le 8 avril 2024

André Perron, maire, a assisté :

6 avril, soirée à la polyvalente Louis-Saint-Laurent
17 avril, AGA du Journal du HSF (Place Auckland)
19 avril, Table des maires de la MRC du HSF
20 avril, Souper table des maires de la MRC du HSF
22 avril, Action bénévole, Johnville
24 avril, Session photo municipale
25 et 26 avril, Congrès sur le développement
27 avril, Rencontre ORH

Le conseiller, Marc Bégin, a assisté :

18 avril, AGA du Journal du HSF (Place Auckland)
24 avril, Session photo municipale
26 avril, Forum PDZA
27 avril, Remerciements Hélène Dumais et rencontre ORH

Le conseiller, Yves Bond, a assisté :

11 avril, Rencontre de la Coop
24 avril, Session photo municipale

Le conseiller, Denys Gosselin, a assisté :

24 avril, Session photo municipale
22-23 avril : Porte-à-porte dans le secteur de Saint-Mathias

Le conseiller, Lee Brazel, a assisté :

24 avril, Session photo municipale
1^{er} mai, Rencontre avec le directeur de la voirie

La conseillère, Marie-Michèle Turgeon, a assisté :

17 avril, CE école des Trois-Cantons
18 avril, AGA du Journal du HSF (Place Auckland)
22 avril, Rencontre accueil échange étudiant école des Trois-Cantons
24, Session photo municipale

Le conseiller, Pierre Blouin, a assisté :

22 avril, Action bénévole, Johnville
24 avril, Session photo municipale
29 avril, Marche/Cours pour le Haut à la Patrie

6.1.1 Maire suppléant - nomination

2023-05-04

CONSIDÉRANT QUE la volonté du Conseil est de faire une rotation du maire suppléant à tous les six mois;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de nommer le conseiller M. Lee Brazel comme maire suppléant pour les six prochains mois et que cette nomination prenne fin le 31 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.1.2 Conseil d'administration du CSSHC- Avis de désignation des membres de la communauté

Point d'information concernant l'opportunité d'envoyer sa candidature comme représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de Services scolaires des Hauts-Cantons.

6.2 Correspondance MAMH

Les membres du conseil sont informés de la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le mois d'avril.

6.3 Correspondance MRC du HSF

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François dans le dernier mois.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

7.1 Administration

La directrice générale informe le conseil que la municipalité ne peut pas aller de l'avant avec le projet de Frigo-partage dans la prochaine année et que le projet est seulement reporté. Confirmation de la distribution d'autocollants pour les bacs le 20 mai lors de l'écocentre mobile. Dépôt du rapport de Visages Régionaux sur la première étape de la démarche d'attractivité. Une présentation du rapport sera faite aux membres du comité de pilotage.

7.1.1 Changement de détenteur de carte VISA

2023-05-05

CONSIDÉRANT QUE la carte de crédit VISA était associée au nom d'Hélène Dumais et que cette dernière n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la voirie, Frédéric Dodier, a besoin d'une carte de crédit pour les achats faits à la Coopérative;

CONSIDÉRANT QU'UNE signature de la directrice générale est obligatoire pour procéder au transfert de la carte de crédit;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sarah Lévesque, directrice générale, à annuler la carte de crédit associée au nom d'Hélène Dumais

ET de procéder aux démarches nécessaires pour l'obtention d'une carte de crédit pour le directeur de la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2 Ressource partagée en loisir – FRR volet 4 coopération intermunicipale

Point d'information concernant la subvention octroyée pour la ressource partagée en loisir avec les municipalités de La Patrie et de Chartierville.

2023-05-06

7.1.3 Nomination employée responsable de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE l'employée qui était responsable de la bibliothèque, Hélène Dumais, a quitté son poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Bourque, déjà employée pour la bibliothèque municipale, possède les compétences pour assumer le rôle de responsable;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de nommer Mme Stéphanie Bourque comme responsable des activités et du bon fonctionnement de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 Sécurité publique

7.2.1 Rapport service incendie

5 avril : Réunion Association des chefs pompiers à Compton
9 avril : Entraide à Cookshire-Eaton, secteur Sawyerville
9 avril : Feu de cheminée, chemin des Perron
9 avril : Feu de cheminée, route Clifton Ouest
12 avril : Feu de pailles, chemin de la Pointe à Saint-Malo
16 avril : Alerte de feu de broussailles, chemin du Lac à Saint-Malo
25 avril : Pratique des pompiers (14 pompiers présents)
Trois demandes de permis de feu, dont une refusée
Cinq tours de garde

7.2.2 CITAM – Renouvellement de l'entente

2023-05-07

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service avec CITAM est à renouveler à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de CITAM est directement reliée au nombre de citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population de Saint-Isidore-de-Clifton est passée de 680 à 712 habitants dans la dernière année;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue au coût de 293.34 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de renouveler l'entente de service avec CITAM selon l'offre de service reçue au coût de 293.34 \$ plus les taxes applicables

ET de mandater Mme Sarah Lévesque, directrice générale, à signer l'entente de service avec CITAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT

7.2.3 CAUCA 911 – Renouvellement

2023-05-08

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie Saint-Isidore-de-Clifton et Saint-Malo dessert une population de 1206 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre de répartition des appels certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler le mandat de la répartition des appels incendie pour le service de sécurité incendie de Saint-Isidore-de-Clifton et de Saint-

Malo;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour les cinq prochaines années et que le coût pour l'année 2023-2024 est de 422.10 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de mandater M. André Perron, maire, et Mme Sarah Lévesque, directrice générale, à signer l'offre de service pour le renouvellement de l'entente avec CAUCA au nom du service de sécurité incendie de Saint-Isidore-de-Clifton et de Saint-Malo

ET de défrayer la somme de 422.10 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3 Voirie

7.3.1 Rapport de voirie

Le conseiller, Lee Brazel, fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

7.3.2 Documents PPA-CE et PPA-ES

Point d'information sur les travaux à prioriser en fonction des exigences du programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration (PPA).

7.4 Environnement

7.4.1 Inspection des installations septiques

Point d'information sur l'état d'avancement du dossier. Un grand ménage est en cours dans ce dossier afin de s'assurer d'envoyer des lettres personnalisées aux propriétaires concernés.

7.4.2 Planification aménagement paysager

Point d'information concernant la planification estivale de Stéphanie Bourque pour les aménagements paysagers de la municipalité. Un des objectifs est d'obtenir l'accréditation *Fleurons du Québec*.

7.5 Loisirs

7.5.1 Bibliothèque-Statistiques

Point d'information sur l'objectif de planifier les prochaines actions pour le futur de la bibliothèque.

7.5.2 Apprenti-stage

2023-05-09

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux candidatures intéressantes pour le programme Apprenti-stage de Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir une opportunité de stage aux deux candidats et assurer ainsi une relève pour les postes estivaux à combler;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'offrir un stage estival à Livia Mongeau et d'assumer les frais de 600 \$ pour une bourse donnée à la fin de l'été par la municipalité

ET d'offrir un stage estival à Kaleb Gendron et de remplir les exigences reliées au programme Apprenti-stage de Caisse Desjardins pour que le stagiaire puisse recevoir la bourse au montant de 600 \$ à la fin de l'été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3 Sélection d'un nom pour le sentier littéraire

2023-05-10

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont eu l'opportunité, lors de la consultation citoyenne, de donner leur opinion sur le nom du sentier littéraire à mettre en place;

CONSIDÉRANT QUE Le sentier d'Auckland est le nom qui est ressorti le plus souvent;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de nommer le sentier littéraire de la façon suivante, soit *Le sentier d'Auckland* et d'en faire la promotion lorsque le sentier sera mis en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱⁱ

8. RÈGLEMENT

8.1 Adoption du règlement 2023-166 modifiant le règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies

2023-05-11

CONSIDÉRANT QUE l'alinéa V de l'article 54 et que le premier et le deuxième paragraphe de l'article 56 du règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies font référence au règlement sur les nuisances de la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 et que le règlement a été présenté à la même séance;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de mandater M. André Perron, maire, et Mme Sarah Lévesque, directrice générale, à signer les documents nécessaires à la modification du règlement;

ET que le règlement 2023-166 modifiant le règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies soit adopté et qu'il soit décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le texte de l'alinéa V de l'article 54 du règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies est remplacé par ce qui suit :

Tout feu extérieur nuisant au bon voisinage, à la circulation ou à la sécurité publique doit être éteint immédiatement à la demande de l'autorité compétente définie par la municipalité ou d'un agent de la Sûreté du Québec ;

ARTICLE 3

Le texte du premier et du deuxième paragraphe de l'article 56 du règlement 2022-162 relatif à la prévention contre les incendies est remplacé par ce qui suit :

Le fait d'allumer un feu d'herbe, d'abattis, de débarras ou de joie est prohibé sans autorisation expresse à cet effet.

L'autorité compétente est chargée de l'émission des autorisations pour feux d'abattis, feux de débarras ou pour feux de joie. Dès la réception d'une demande d'autorisation pour de tels feux, l'autorité compétente vérifie si telle demande est conforme à la

réglementation applicable, ou tout autre règlement municipal applicable.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2 Adoption du règlement 2023-167 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux abrogeant le règlement 2021-145

2023-05-12

CONSIDÉRANT QUE le règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la SPA de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire modifier les tarifs pour les services aux citoyens offert par la SPA de l'Estrie énumérés au premier et au deuxième paragraphe de l'article 10.2 du règlement 2021-145 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux remplaçant 2021-142;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Marie-Michèle Turgeon à la séance de conseil du 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et que la directrice générale présente le projet de règlement 2023-167 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux abrogeant le règlement 201-145;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.3 Adoption du règlement 2023-168 modifiant le règlement no 2000-18 par l'ajout d'usages dans les zones m-3 et m-8

2023-05-13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Isidore-de-Clifton a adopté le Règlement de zonage no 2000-18;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 3 du 2e alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité juge maintenant pertinent d'autoriser l'ajout du sous-groupe « jumelé unifamilial » et « jumelé bifamilial » dans les zones M-3 et M-8,

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil municipal s'étant tenue le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié du 25 avril 2023 au 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens avaient la possibilité de se prononcer contre ce règlement et qu'aucun citoyen ne s'est manifesté;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU que le présent règlement portant le numéro 2023-168 et intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage no 2000-18 par l'ajout d'usages dans les zones M-3 et M-8 » soit adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement comme suit:

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 2023-168 et le titre « Règlement modifiant le Règlement de zonage no 2000-18 par l'ajout d'usages dans les zones M-3 et M-8 ».

Article 3

La grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage n°2000-18 est modifiée comme suit :

a) En ajoutant un cercle dans les cases correspondant aux colonnes M-3 et M-8 de la ligne du sous-groupe « jumelé unifamilial » « jumelé bifamilial » ;

La grille des spécifications modifiée étant jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A » ainsi qu'un plan identifiant les zones touchées par les modifications comme annexe « B ».

2

Article 4

Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage no 2000-18.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱⁱⁱ

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2023-05-14

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 94 320,42 \$ en référence aux chèques nos 202300249 à 202300308 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 24 045,65 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 62 486,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. CORRESPONDANCE DU MOIS D'AVRIL 2023

2023-05-15

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. DIVERS

11.1 Inscription congrès FQM (Fédération québécoise des municipalités)

2023-05-16

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mandater deux représentants du conseil municipal pour participer au congrès de la FQM en septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM est une opportunité de formation et de réseautage pour les élus;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sarah Lévesque, directrice générale, à effectuer les réservations nécessaires pour deux personnes au congrès de la FQM 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas de question des citoyens.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-05-17

Il est proposé par *Pierre Blouin*

De clore la présente séance à **19 h 57**, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Perron, maire

Sarah Lévesque, directrice générale
